

Appels d'urgence effectués dans les délais appropriés en milieu rural pour un service d'ambulance (dans un délai de 22 minutes)

Unité: %

Année financière 2023-2024 **Province** Nouveau-Brunswick 80,3 Zones de santé Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est 76,0 Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John 81,9 83,9 Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest 87,0 Zone 5 - Région de Restigouche 82,7 Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne 79,1 Zone 7 - Région de Miramichi 72,2



À propos

Pourcentage d'appels 911 (ambulance) en milieu rural pour lesquels le délai entre la réception d'un appel et l'arrivée du personnel médical était égal ou inférieur à la norme de 22 minutes.

Source

EM/ANB

Calculs

Numérateur : Appels d'urgence pour lesquels le délai entre la réception d'un appel et l'arrivée du personnel médical est égal ou inférieur à la norme de 22 minutes. Dénominateur : Nombre total d'appels d'urgence au 911 en milieu rural

Notes

Cet indicateur mesure la « performance brute » lorsque les exemptions liées au contrat ANB n'ont pas été appliquées. Les zones de santé sont basées sur l'emplacement de l'appel au 911. Cible : 90%.

Unité	Interprétation	Code du CSNB
%	Valeur élevée est souhaitable	EMANB_001

Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon